



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2011

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI -
- Sandra DINET - Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX – Guillaume MARECHAL –
Philippe PORCHER – Christophe KROL – Michel CAILLOUX - Philippe HULOT -
Bernard VERSCHELDEM - Henri KIRIEL - Alain TROUVE - Cécile GAUVILLE HERBET
– Jacky MELIQUE

Absents excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Sylvie BERTIN pouvoir à Eveline NICOLAS

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15 mars 2011 :

Le compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif de la commune M14 :

Monsieur Le Maire demande à Claude BOUHELIER adjoint délégué aux finances, de présenter le compte administratif 2010 de la commune.

Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé de voter le compte administratif 2010 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 443 093.25 €	1 189 370.86 €
Recettes	1 443 093.25 €	1 458 617.69 €

Excédent de fonctionnement : 269 246.83 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	862 656.34 €	336 791.28 €
Recettes	862 656.34 €	303 862.96 €

Déficit d'investissement : 32 928.32 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2010 de la commune est approuvé à l'unanimité par 18 voix pour.

3. Compte de gestion 2010 de la commune :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de la commune dressé par le percepteur par 19 voix pour.

4. Affectation des résultats 2010 de la commune :

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal les résultats 2010 du compte administratif de la commune et propose qu'ils soient affectés au budget primitif 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix Pour, d'affecter aux articles suivants :

D 001	Déficit antérieur d'investissement	-32 928.32 €
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	153 818.32 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	115 428.51 €

5. Compte administratif sur l'assainissement :

Monsieur Le Maire demande à Claude BOUHELIER adjoint délégué aux finances de présenter le compte administratif 2010 de l'assainissement.

Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé de voter le compte administratif 2010 de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	110 121.32 €	24 821.79 €
Recettes	110 121.32 €	96 587.77 €

Excédent de fonctionnement : 71 765.98 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	88 935.31 €	24 091.65 €
Recettes	88 935.31 €	30 787.03 €

Excédent d'investissement : 6 695.38 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2010 de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par 18 voix pour.

6. Compte de gestion 2010 de l'assainissement :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'assainissement dressé par le percepteur par 19 voix pour.

7. Affectation des résultats 2010 de l'assainissement :

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal les résultats 2010 du compte administratif de l'assainissement et propose qu'ils soient affectés au budget primitif 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix Pour, d'affecter aux articles suivants :

R 001	Excédent antérieur d'investissement	6 695.38 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	71 765.98 €

8. Compte administratif 2010 de l'eau :

Monsieur Le Maire demande à Claude BOUHELIER adjoint délégué aux finances, de présenter le compte administratif 2010 de l'eau.

Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé de voter le compte administratif 2010 de l'eau comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	47 161.11 €	32 410.76 €
Recettes	47 161.11 €	48 322.60 €

Excédent de fonctionnement 15 911.84 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	127 100.23 €	76 843.63 €
Recettes	127 100.23 €	127 101.10 e

Excédent d'investissement : 50 257.47 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2009 de l'eau est approuvé à l'unanimité par 18 voix.

9. Compte de gestion 2010 de l'eau :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'eau dressé par le percepteur par 19 voix pour.

10. Affectation des résultats 2010 de l'eau :

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal les résultats 2010 du compte administratif de l'eau et propose qu'ils soient affectés au budget primitif 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix Pour, d'affecter aux articles suivants :

R 001	Excédent antérieur d'investissement	50 257.47 €
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	8 900.00 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 011.84 €

11. Vote du taux des taxes communales eau et assainissement pour 2011 :

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes communales d'eau et d'assainissement pour 2011 :

	2010	2011
Eau	0.3244/m ³	0.3244/m ³
Assainissement	0.2549/m ³	0.2549/m ³

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

12. Commission des impôts directs :

Monsieur Le Maire explique que, suite à un problème administratif, il y a lieu de désigner de nouveaux membres pour la commission communale des impôts directs.

2 nouvelles listes sont proposées :

12 titulaires : Guillaume MARECHAL – Eveline NICOLAS – Maurice OUERFELLI – Henri KIRIEL – Philippe PORCHER – Stanislas HALAMA – Michel CAILLOUX – Jacky MELIQUE – Alain TROUVE – Cécile GAUVILLE/HERBET – Claude OZANNE (Extérieur) – Claude HAVY (Extérieur)

12 suppléants : Mireille FALQUE – Sandra DINET – Philippe HULOT – Claude BOUHELIER – Sylvie BERTIN – Françoise LEDOUX – Bernard VERSCHELDEM – Christophe KROL – Didier DUROUCHOUX – Guy ROINE – RICHARD Jean Claude (Extérieur) – BRIQUET Jacques (Extérieur)

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

13. Délibération pour valider le choix de la commission d'appels d'offres pour les travaux de la Raizière :

Maîtrise d'œuvre : Monsieur Le Maire rappelle que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 9 août 2010 et a fait le choix du cabinet SECT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie impasse de la Raizière et rue de la Raizière pour un montant de 16 000 € ht (3 cabinets ont répondu à la consultation). Il faut prévoir également 1 500 € ht pour l'avant projet sommaire et 2 103 € ht pour le relevé topographique.

Travaux : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que 11 entreprises ont répondu à l'annonce publiée le 1^{er} décembre 2010 au BOAMP. La commission d'appels d'offres s'est réunie en mairie le 15 février 2011 et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise DEGAUCHY pour un montant de 210 669.10 € ht.

Subvention : Monsieur Le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 21 % + 10 % de bonification.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces décisions.

14. Délibération pour une demande de subvention au Conseil Général pour le transport des enfants à la piscine de Senlis :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à une aide du Conseil Général pour le transport des enfants à la piscine de Senlis pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur Le Président du Conseil Général.

La séance est levée à 22 heures 25.

Le Maire

Philippe FALKENAU